



S U P P L E M E N T

BREF

ILE-DE-FRANCE

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN 2006

En 2006, plus de 600 000 mesures et prestations de la politique de l'emploi ont été mobilisées pour les actifs franciliens (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés licenciés...), soit 1% de plus qu'au cours de l'année 2005.

Parmi les mesures visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs, près de 130 000 personnes ont été recrutées avec l'aide d'un « contrat aidé » et plus de 11 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

Parallèlement aux entrées en contrats aidés, les demandeurs d'emploi ont été nombreux à accéder aux différentes actions (450 000), visant à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, comme les stages de formation, ou les diverses prestations d'accompagnement proposées par l'ANPE et les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Enfin, en 2006 l'accompagnement des salariés licenciés a été renforcé, avec la mise en œuvre des conventions de reclassement personnalisé (10 600 bénéficiaires).

LES PRINCIPAUX RESULTATS

| Une hausse du nombre d'entrées dans les contrats aidés du secteur marchand qui profite davantage aux jeunes franciliens :

+13% d'entrées en contrat de professionnalisation.

+20% de jeunes embauchés dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (SEJE).

| Une forte montée en charge du contrat d'avenir, principalement dans les établissements scolaires et à destination des allocataires de minima sociaux chômeurs de longue durée :

7 500 nouveaux bénéficiaires de contrat d'avenir, dont 5 200 chômeurs de longue durée (70%).

40% de contrats d'avenir conclus dans un établissement public d'enseignement.

| Insertion par l'Activité Economique : un léger dynamisme, centré sur les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) :

Création de 55 nouveaux chantiers (+53,5%).

2 800 personnes embauchées dans un atelier ou chantier d'insertion (+69,5%).

| L'accompagnement des personnes sans emploi : un développement des dispositifs et des structures :

35 000 jeunes en grande difficulté d'insertion accompagnés dans le cadre du programme CIVIS.

Labellisation de 25 Maisons de l'Emploi pour renforcer, notamment, le suivi et l'orientation des demandeurs d'emploi au niveau local.

y Les aides à l'emploi dans le secteur marchand : une priorité régionale

Un nombre d'interventions croissant

Les aides à l'emploi du secteur marchand bénéficient à un public diversifié et elles prennent des formes variées, tels que les contrats subventionnés et les aides à la création d'entreprise, pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, ou encore, des exonérations de cotisations sociales à l'embauche pour les employeurs situés dans les zones franches ou rurales de la région.

En 2006, 98 000 personnes ont accédé à l'une des principales mesures du secteur marchand, soit 3,5% de plus qu'au cours de l'année 2005. Le dynamisme observé au cours de l'année a néanmoins été variable selon les dispositifs. Après un démarrage un peu lent en 2005, le contrat de professionnalisation a connu un net essor en 2006, aussi bien au niveau régional (+12,8%) que national (+24,6%). Le développement de l'alternance a notamment été soutenu par la mise en œuvre du plan régional pour l'égalité des chances qui a favorisé l'accès au contrat de professionnalisation pour les personnes issues de zones urbaines sensibles (ZUS). De même, les employeurs franciliens ont été plus nombreux que les années précédentes à recourir au dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (SEJE) pour l'embauche de jeunes peu qualifiés ou rencontrant des difficultés d'insertion (+20%). Enfin, le nombre de bénéficiaires des aides à la création d'emploi dans les zones franches urbaines prévoyant des exonérations de cotisations sociales, a progressé de plus de 20%. D'un autre côté, la diminution des moyens accordés aux contrats initiatives emploi (CIE) en 2006 a fortement limité l'accès des demandeurs d'emploi aux contrats aidés du secteur marchand (-22,3% d'entrées en CIE). Cependant, dotée d'un tissu économique plus dense, l'Ile-de-France se distingue par un recours plus intense aux contrats aidés du secteur marchand. Elle concentre 28% des entrées nationales en CIE. Ainsi, en 2006, les chances d'accès à un CIE ont-elles été 1,4 fois plus importantes pour un demandeur d'emploi francilien qu'en moyenne nationale.

Les jeunes, principaux bénéficiaires des mesures

Avec près de 63% des entrées, les jeunes ont été les premiers bénéficiaires des dispositifs du secteur marchand en 2006. En effet, ces derniers sont particulièrement nombreux (83%) à accéder au contrat de professionnalisation qui concentre à lui seul près de 40% des aides à l'emploi marchand délivrées au cours de l'année. Bien qu'ouvert à toutes les catégories d'âges, avec une incitation financière particulière pour les personnes de plus de 45 ans, le contrat de professionnalisation profite peu aux adultes. Ainsi, les seniors (45 ans et plus) ne représentent que 1,8% du total des entrées, soit à peine 1% de plus qu'en 2005.

Moins d'un jeune sur trois entré en contrat aidé au cours de l'année 2006 était à la recherche d'un emploi. La plupart du temps, l'accès est intervenu alors que le jeune était déjà en emploi, après un premier contrat aidé ou bien à l'issue d'une formation (initiale ou professionnelle). Dans 90% des cas, les jeunes accèdent à un contrat de professionnalisation (60%) ou à un SEJE (30%). Cependant, leur profil diffère sensiblement selon les mesures. Si les jeunes embauchés en SEJE n'ont aucun diplôme, ceux entrés en

alternance sont le plus souvent titulaires d'un bac (43%) ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur (27%) et dans la majorité des cas, ils préparent une qualification de niveau III ou plus durant leur contrat.

Un accès prioritaire pour les personnes ayant de forts risques d'exclusion du marché du travail

Les adultes, âgés de plus de 25 ans, sont majoritairement des demandeurs d'emploi et ils accèdent principalement aux mesures destinées aux personnes rencontrant de fortes difficultés d'insertion sociales ou professionnelles. Dans plus de huit cas sur dix les personnes entrées en CIE, en CIRMA ou ayant bénéficié d'une aide pour la création d'une entreprise au cours de l'année, avaient plus de 25 ans.

Depuis deux ans, le SPE favorise l'accès aux contrats aidés au profit des personnes ayant de forts risques de rester durablement au chômage. Ainsi en 2006, un tiers des personnes entré en CIE étaient âgées de plus de 45 ans, 19% environ résidaient en ZUS et 7% étaient des travailleurs handicapés. Avant leur entrée en contrat aidé, la majorité des bénéficiaires était au chômage depuis plus de douze mois (57%) et plus d'un sur deux (55%) avait un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Enfin, en 2006 les allocataires de minima sociaux ont été plus nombreux qu'en 2005 à accéder à un emploi aidé. En effet, près de 1 400 bénéficiaires de minima sociaux ont été embauchés en CIRMA en 2006, contre moins de 100 l'année précédente. Par ailleurs, ces derniers ont représenté plus de 19% des entrées en CIE.

Le Service Public de l'Emploi (SPE)

La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 définit les périmètres d'action des différents acteurs et intervenants du service public de l'emploi. Ainsi, le service public de l'emploi, assure le placement, l'indemnisation, l'insertion, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il réunit les services de l'Etat en charge de l'emploi, l'ANPE, l'AFFPA et les organismes de l'assurance chômage (UNEDIC et ASSEDIC). Les collectivités territoriales et leurs groupements concourent au service public de l'emploi, notamment, à travers la mise en œuvre des maisons de l'emploi, des missions locales et des plans locaux d'insertion et d'emploi. Enfin, d'autres organismes publics et privés, (structures d'insertion par l'activité économiques, organismes de formation, entreprises d'intérim et agence de placement privées....) peuvent également être amenés à y participer.

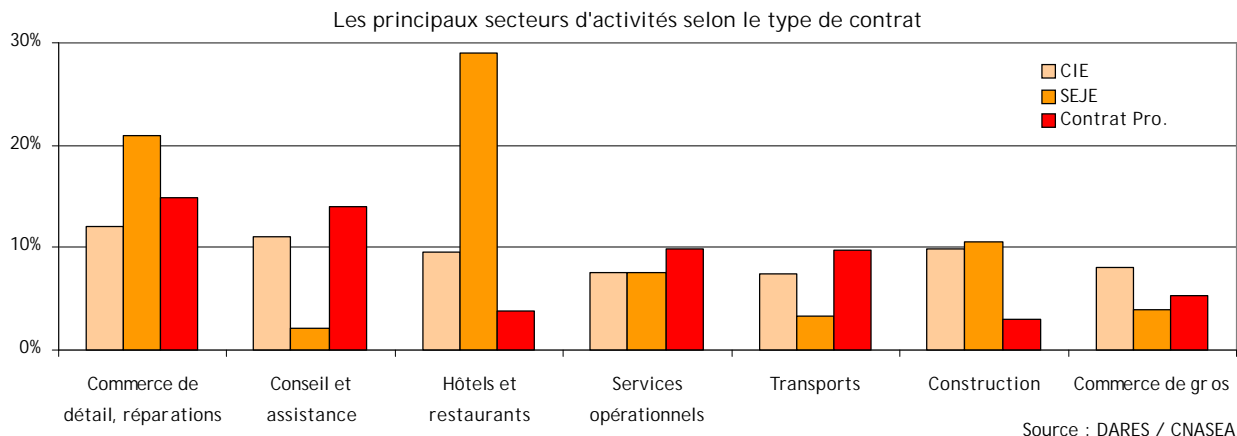
Qui fait quoi dans le SPE :

Les services de l'Etat (DRTEFP et DDTEFP) : sous l'autorité des préfets, ils assurent l'animation territoriale du SPE et financent un nombre important d'aides à l'emploi (contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand, exonérations, aides à la création d'entreprise...) ainsi que des mesures d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques.

L'ANPE : assure la prescription de mesures d'accompagnement et d'aides actives et propose aux demandeurs d'emploi une gamme structurée d'ateliers d'aide à la recherche d'emploi, de définition de projet et d'évaluation de compétences.

Les ASSEDIC : financent, pour les salariés involontairement privés d'emploi, des aides à la formation, à l'embauche et à la mobilité.

L'AFFPA : propose des prestations d'orientations pour les demandeurs d'emploi et délivre, par le biais de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE) des titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi.



Une utilisation des contrats aidés concentrée sur quelques secteurs d'activités

La structure économique des entreprises ayant recours aux contrats aidés est assez proche de celle de l'emploi salarié francilien. Près de la moitié des aides à l'emploi sont concentrées dans cinq secteurs d'activité : le commerce de détail (13%), le transport (9,5%), le conseil et assistance (8,5%), les services opérationnels (9%) et l'hôtellerie/restauration (9,7%). Ce phénomène de concentration est encore plus marqué pour certaines mesures. En effet, 30% des jeunes bénéficiant d'un SEJE sont embauchés dans la restauration rapide ou traditionnelle. Cependant, le mode de gestion de la main-d'œuvre dans ces secteurs ne permet pas une insertion durable pour des jeunes peu qualifiés. Employés à temps partiel dans 70% des cas, plus d'un jeune sur deux rompt son contrat moins d'un an après la signature. A l'inverse, malgré une diminution de la durée de l'aide forfaitaire (de 24 à 12 mois) plus de huit employeurs de CIE sur dix continuent de proposer un CDI à leurs salariés et le taux de rupture des contrats est inférieur à 20% après un an.

De manière générale ce sont les structures de petite taille (moins de 10 salariés) qui recourent le plus aux contrats aidés (43%). Cependant la taille des employeurs diffère sensiblement selon les secteurs d'activités. Les employeurs de CIE, nombreux dans le secteur du commerce de détail, sont souvent des établissements de moins de 5 salariés (50%). A contrario, plus d'un tiers des structures qui recourent au contrat de professionnalisation ont plus de 250 salariés. En effet, ces dernières qui embauchent des personnes plus qualifiées, exercent principalement une activité dans les secteurs des services opérationnels et du conseil, qui concentrent un nombre important d'établissements de grande taille.

y Les contrats aidés du secteur non marchand

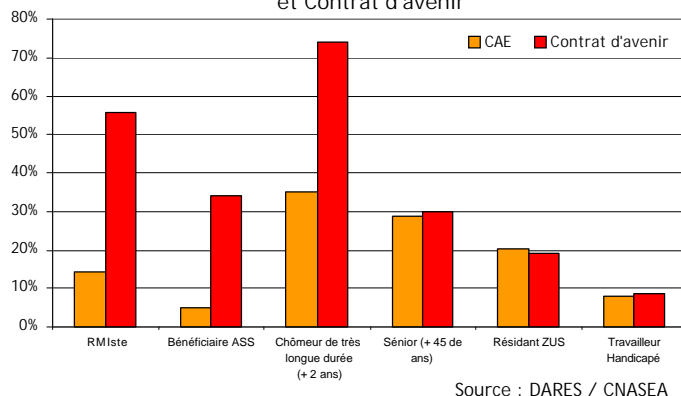
En mai 2005, le plan de cohésion sociale a renouvelé les contrats aidés du secteur non marchand (CES/CEC) en créant deux nouveaux contrats. En 2006, 23 700⁽¹⁾ personnes sans emploi ont accédé à ces nouveaux contrats en Ile-de-France : 16 500 en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 7 200 en contrat d'avenir. Entre 2005 et 2006, le nombre de personnes entrées en CAE et en contrat d'avenir a nettement augmenté, respectivement, de 11% et de 670%.

⁽¹⁾ Chiffres hors prolongations de contrat par signature d'un avenant à la convention initiale.

Comme on le constatait déjà pour les CES, les bénéficiaires de contrats aidés sont majoritairement des femmes (65%) et plus d'une personne sur deux a entre 25 et 45 ans (55%). Réservé aux allocataires de minima sociaux, le contrat d'avenir capte un public plus âgé que le CAE. En effet, alors que 25% des personnes entrées en CAE sont des jeunes de moins de 25 ans, ils ne sont que 4% en contrat d'avenir.

En Ile-de-France, l'accès au CAE est aujourd'hui réservé à toutes les personnes rencontrant de grandes difficultés d'insertion professionnelle, indépendamment de leur ancienneté au chômage. Ainsi, la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des entrées en CAE apparaît plus faible que pour les anciens contrats aidés : 55% contre 72% en CES/CEC. En revanche, avant leur entrée en CAE, les deux tiers des personnes cumulaient plusieurs facteurs susceptibles de freiner leur accès à l'emploi : faible niveau de qualification, résidence en ZUS, senior... Aussi, bénéficiaient-elles déjà d'un accompagnement renforcé auprès des services de l'ANPE avant d'être embauchées en contrat aidé (68%). Les bénéficiaires de contrats d'avenir sont, quant à eux, essentiellement des allocataires du RMI (55%) et de l'ASS (34%) et plus de 70% étaient au chômage de longue durée avant leur entrée en contrat.

Caractéristiques principales des bénéficiaires de CAE et Contrat d'avenir



Les emplois aidés du secteur non marchand restent, toutefois, peu utilisés en Ile-de-France. Ainsi, en 2006, un demandeur d'emploi francilien en difficulté (chômeur de longue durée, allocataire de minima sociaux...) avait deux fois moins de chance d'accéder à ces mesures qu'en moyenne nationale.

En Ile-de-France les premiers utilisateurs de contrats aidés du secteur non marchand sont les établissements publics d'enseignement (EPL) et les associations. En 2006, ces derniers ont réalisé, respectivement, 40% et 35% des embauches. Lancé à l'automne 2006, le programme spécifique d'embauche d'une personne en contrat d'avenir dans chaque école primaire a largement contribué au développement de la mesure : plus d'un contrat d'avenir sur deux a été conclu dans un EPL (52%). Il en résulte que les emplois occupés par les bénéficiaires d'un contrat d'avenir sont peu diversifiés. Près de deux tiers des salariés sont positionnés sur trois métiers seulement : agent administratif (44%), agent d'entretien et de nettoyage (12%) et assistant ou personnel d'éducation et de surveillance (12%). Quant aux CAE, ils couvrent un ensemble de fonctions plus vaste : un contrat sur trois n'appartient pas aux dix métiers les plus courants. Les emplois occupés varient selon l'âge des bénéficiaires. Ceux liés à l'éducation (personnel de surveillance, éducateur, animateur de loisir...) sont occupés par des jeunes, alors que les fonctions d'agents de services collectifs et administratifs ou de nettoyage de locaux sont principalement occupées par les seniors (40%).

y L'IAE une première étape vers l'emploi durable

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a pour objectif de permettre à des personnes en grande difficulté sociale ou professionnelle d'accéder à un emploi, en bénéficiant de conditions d'accueil et d'accompagnement spécifiques. Les structures les plus nombreuses dans le secteur de l'IAE sont celles qui exercent des activités de production de biens ou de services : les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). Viennent ensuite les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), qui accueillent un public très éloigné de l'emploi et qui sont principalement orientés vers des activités d'utilité sociale. En 2005, les moyens de l'IAE ont été renforcés dans le cadre du plan de cohésion sociale (financement de postes d'insertion et création d'une aide à l'accompagnement pour les ACI).

L'augmentation budgétaire accordée à l'Ile-de-France (+39%) s'est traduite par un développement sensible des structures et des postes d'insertion afférents. Ainsi, avec 142 structures en activité fin 2006, le nombre d'EI est en hausse de près de 8% par rapport à l'année 2005. La vraie marge de progression se situe en terme de postes d'insertion. En effet, ces derniers sont passés de 1 200 à 1 500 par an, entre 2004 et 2006 (+24%). La hausse budgétaire a moins profité aux 18 ETTI et 90 AI de la région, qui n'enregistrent aucune évolution de leur nombre de structures sur cette dernière année. Aussi, le nombre de personnes mises à disposition des entreprises ou des particuliers pour y exercer des missions temporaires est-il, lui aussi, resté stable en 2006 : en moyenne 8 200 pour les AI et 500 pour les ETTI.

Enfin, après une année 2005 difficile notamment, en raison de la publication tardive des circulaires d'application, les ACI retrouvent leur dynamisme. En effet, soutenu par le plan égalité des chances qui se fixait pour objectif la création d'un ACI par ZUS, le nombre de chantiers a été multiplié par 1,5 en un an : soit près de 167 ACI, dont un tiers dans une ZUS

francilienne. En 2006, les ateliers et chantiers ont embauché plus de 2 800 personnes en CAE ou en contrat d'avenir, soit 69% de plus qu'en 2005.

y La formation et la validation : des leviers à l'insertion professionnelle

En Ile-de-France, les demandeurs d'emploi et les jeunes sortis du système scolaire sans qualification peuvent accéder à diverses formations financées par le Conseil régional et les ASSEDIC ou organisées par l'AFPA. Ainsi, 12 300 demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance chômage ont bénéficié d'une formation et 13 300 chômeurs ont intégré un parcours qualifiant de l'AFPA. La diversité des formations et des acteurs ne permet pas de disposer d'un bilan pour l'année 2006 (cf. encadré), mais quelques grandes caractéristiques régionales peuvent néanmoins être présentées. Ainsi, les formations proposées en Ile-de-France ont, pour principal objectif, l'acquisition de nouvelles qualifications visant à faciliter le retour ou l'accès à l'emploi des personnes au chômage. Par ailleurs, les financeurs mettent en oeuvre diverses actions non professionnalisantes, telles que la remise à niveau dans les savoirs de base, l'appui à la création d'entreprise ou encore des formations pré qualifiantes.

De manière générale, les formations qualifiantes sont majoritairement orientées vers les secteurs du transport et de la logistique, de l'information et la communication et des services d'aide à la personne. Cette prédominance s'inscrit en cohérence avec la composition sectorielle de la région où les métiers du tertiaire représentent 85% de l'emploi. Le Conseil Régional et les ASSEDIC identifient les besoins en formation du territoire à partir des taux de placement dans l'emploi et des besoins de recrutements locaux. Ainsi, la majorité des actions financées (une sur deux) prépare à des qualifications de niveau IV ou V et est principalement axée vers des métiers dits « en tension ».

Le pôle régional d'information et de conseil en VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience), soutenu par le Conseil Régional et l'Etat a accueilli, en 2006, plus de 13 500 personnes et 80% d'entre elles ont bénéficié d'un entretien conseil sur la VAE. Dans la plupart des cas, les personnes conseillées se sont adressées au pôle régional de manière individuelle, elles étaient

Les données sur la formation professionnelle

Les données exhaustives sur la formation des demandeurs d'emploi ne sont pas disponibles pour l'année 2006. Cependant, l'exploitation nationale de la base BREST (Base REgionalisée des STagiares de la formation professionnelle) ainsi que la base de données réalisée par l'OREF en Ile-de-France permettent d'obtenir un état des lieux sur les personnes sans emploi entrées en formation en 2005.

- En Ile-de-France :

FOCALE numéro 7 : "Panorama des personnes sans emploi entrées en formations qualifiantes en 2005" - OREF - Septembre 2007.

- Au niveau national :

PIPS N°26.3 : « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2005 » - DARES - Juin 2007.

soit demandeurs d'emploi (44%), soit salariées en CDI (47%). Au final, 73% des bénéficiaires se sont vus préconiser une orientation vers une certification de l'Education Nationale et 11% vers un titre du ministère chargé de l'Emploi.

y Les prestations du SPE : l'orientation, le conseil et l'accompagnement

A côté des contrats aidés et des aides à la formation, les diverses prestations offertes aux demandeurs d'emploi ou aux personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle, représentent une part importante des moyens et outils du SPE. Les prestations proposées à ces derniers sont de nature variée : orientation, conseil, évaluation des compétences, aide à la mobilité ou à la recherche d'emploi ou encore, accompagnement vers ou dans l'emploi.

En 2006, l'AFPA a permis à plus de 32 200 personnes de bénéficier d'un service individualisé d'appui à la construction d'un parcours de formation. A la suite de celui-ci, trois bénéficiaires sur quatre ont été orientés vers une action de formation et 25% vers une action d'accompagnement de l'ANPE. En effet, en dehors des entretiens individuels de suivi, l'ANPE dispose d'une palette variée de prestations à destination des demandeurs d'emploi (95% des bénéficiaires). Au cours de l'année, plus de 367 000 actions ont ainsi été délivrées : 60% ont concerné des ateliers pratiques liés aux techniques de recherche d'emploi, 26% des actions d'accompagnement (bilan de compétences, « objectif emploi », « objectif projet »...) et 14% des prestations d'évaluation des compétences professionnelles.

Les jeunes font également l'objet d'accompagnements spécifiques à travers le réseau des Missions Locales. En plus de leur activité d'accueil et de suivi les Missions mettent en œuvre, depuis avril 2005, le programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), pour tous les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelles ou sociales. Au cours de l'année 2006, 35 000 jeunes ont été accompagnés : 60% d'entre eux n'avaient aucune qualification. Aidés par un marché du travail plus dynamique, les jeunes franciliens bénéficiaires d'un CIVIS trouvent un emploi un peu plus facilement que leurs homologues nationaux. En effet, en Ile-de-France, 47% des jeunes sortis du dispositif, en 2006, ont accédé à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois), contre 43% au niveau national.

Enfin, l'accompagnement des demandeurs d'emploi peut être assuré par des structures locales partenaires du SPE, tels que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou les Maisons de l'Emploi. Ces structures ont la particularité de s'adresser à des publics ciblés selon les besoins des territoires et les problématiques locales. Portés par des collectivités, les PLIE (32 en Ile-de-France) et les Maisons de l'Emploi (25 labellisées, dont 16 en 2006), contribuent à rénover l'action du SPE dans la mise en œuvre et le développement de politiques d'emploi territoriales.

y Les mesures d'accompagnement des restructurations sur les territoires

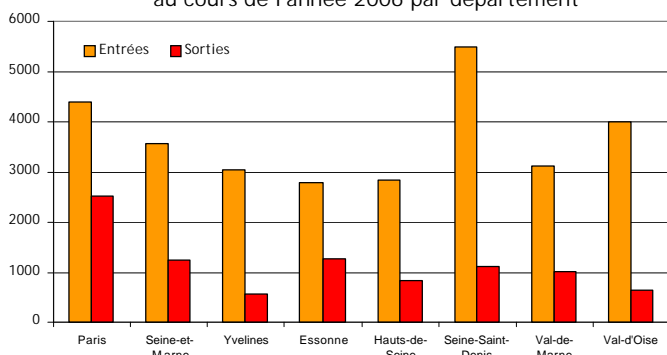
En 2006, l'Ile-de-France a dû faire face à 490 procédures de licenciements de plus de 10 salariés, représentant 18 500 suppressions d'emplois. Dans le cadre de ces procédures, les entreprises de plus de 50 salariés doivent communiquer aux DDTEFP, un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE), visant à réduire le nombre des licenciements et à favoriser le reclassement des salariés licenciés.

Le SPE participe au traitement à chaud des restructurations sur son territoire et dispose de différents outils pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des PSE. Dans le cadre des conventions de reclassement personnalisé (CRP)⁽²⁾, le SPE mobilise l'ensemble des prestations d'orientation, d'accompagnement et de formation pouvant permettre le reclassement accéléré des salariés licenciés. Ainsi, en Ile-de-France, plus de 10 600 salariés ont bénéficié d'une CRP au cours de l'année 2006, soit près de 18% du total national. Le SPE peut aussi venir en appui des petites entreprises, rencontrant des difficultés financières, pour la mise en œuvre de cellules de reclassement⁽³⁾ à destination des salariés ne pouvant pas prétendre à une CRP. En 2006, plus de 4 000 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement professionnel auprès d'une cellule de reclassement cofinancée par l'Etat. Par ailleurs, dans le cadre du Fonds national de l'emploi (FNE) les DDTEFP ont signé près de 318 conventions de préretraite, individuelles ou collectives (pour les salariés de plus de 57 ans) et près de 800 conventions de préretraite progressive (pour les salariés de 55 ans ou plus) avec des entreprises engagées dans une procédure de licenciement économique.

Enfin, la loi de cohésion sociale prévoit des dispositions destinées à contribuer à la revitalisation des bassins d'emploi affectés par des restructurations d'entreprises. Ainsi, en Ile-de-France, 24 conventions de revitalisation ont été signées entre l'Etat et les entreprises. Les actions prévues ont souvent été déterminées en collaboration avec les collectivités locales et les acteurs économiques et sociaux des territoires.

Chloé MANDELBLAT
SEPE - DRTEFP Ile-de-France

Les entrées et sorties du dispositif CIVIS au cours de l'année 2006 par département



Source : DGEFP / Parcours 3

(2) CRP : Les entreprises de moins de 1000 salariés, en procédure de licenciement économique, ou celles en redressement ou liquidation judiciaire, (quel que soit le nombre de leurs salariés) ont l'obligation de proposer une convention de reclassement personnalisé à leurs salariés.

(3) Cellule de reclassement : toutes les entreprises engagées dans une procédure de licenciement économique ont l'obligation de mettre en place une cellule de reclassement pour les salariés exclus d'une CRP.

Dispositifs d'accès à l'emploi	2006	Evolution 2006 / 2005
Mesures d'incitation à l'embauche dans le secteur marchand	38 947	-6,2%
dont : CIRMA	1 407	1939,1%
Contrats Initiative Emploi (CIE)	22 465	-22,3%
Exonérations à l'embauche en zone franche urbaine ou de redynamisation urbaine	3 659	20,7%
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	11 416	20,0%
Contrats de formation en alternance	37 367	12,8%
dont : Contrats de professionnalisation	37 367	69,4%
Anciens contrats en alternance (CQ, CA et CO)	-	-100,0%
Structures d'insertion par l'activité économique	9 622	5,4%
dont : Entreprises d'insertion	1 500	64,8%
Associations intermédiaires (nombre moyen de salariés mis à disposition)	8 122	-1,2%
Entreprises de travail temporaire d'insertion (nombre moyen de salariés mis à disposition)	nd	-
Aides à la création d'entreprises (ACCRE)	11 497	9,2%
Emplois aidés dans le secteur non marchand	36 289	12,4%
dont : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) (Conventions initiales + avenants)	27 342	45,2%
Contrat d'Avenir (Conventions initiales + avenants)	7 566	683,2%
Contrats Emploi Solidarité (CES) (Conventions initiales + avenants)	-	-100,0%
Contrats Emploi Consolidé (CEC) (Conventions initiales + avenants)	914	-69,9%
Programme Nouveaux services / Emplois jeunes	467	-62,3%
Stages de formation et dispositifs de validation des acquis	33 008	-17,9%
dont : Stages de formation AFPA	19 700	17,9%
Stages ASSEDIC :	12 329	-45,5%
Formations homologuées (nombre de décisions)	666	-94,2%
Formations conventionnées	10 173	7,9%
Aide à la Formation Préalable à l'Embauche	1 490	-13,4%
Validation des Acquis de l'Expérience	979	12,1%
Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)	29 119	99,9%
Prestations d'appui à la recherche d'emploi	400 722	-5,1%
ANPE	367 479	-4,7%
dont : Prestations d'accompagnement :	95 878	-13,5%
Bilans de Compétences (BC et BCA)	19 412	-25,2%
"Objectif emploi" individuel et collectif	40 123	-9,7%
"Objectif projet" individuel et collectif	34 236	-9,0%
Autres	2 107	-24,7%
Ateliers pratiques (techniques de recherche d'emploi...)	220 092	-1,6%
Evaluations professionnelles	46 188	-0,2%
Evaluations des compétences et capacités	27 985	-19,9%
Evaluations en milieu travail	9 269	-2,9%
Evaluations par Simulation Préalable au Recrutement	8 934	396,1%
Module NET	5 321	11,6%
AFPA : Aide à la définition d'un projet de formation (S2)	32 200	-9,3%
ASSEDIC : Aide à la Mobilité Géographique	1 043	-16,9%
Accompagnement des restructurations	15 790	305,2%
dont : Conventions de Formation et d'Adaptation professionnelle du FNE	4	-89,5%
Congés de conversion du FNE (Adhésions individuelles)	51	0,0%
Conventions d'allocations spéciales du FNE (ASFNE)	318	-28,1%
Cellules de reclassement (bénéficiaires potentiels)	4 058	34,7%
Allocations temporaires dégressives (adhésions individuelles)	759	115,0%
Conventions de Reclassement Personnalisé (CRP)	10 600	
TOTAL	612 361	0,8%

Sources : DARES / CNASEA / ANPE / AFPA / GARP

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'aides à l'emploi :
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques>

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France

66, rue de Mouzaïa – 75935 Paris Cedex 19 – Tél. 01 44 84 26 99

Directeur de la publication : Yves Calvez - Réalisation : Pôle études, prospective, évaluation et statistiques

Diffusion : Service relation avec les usagers, communication et documentation

[http : //www.europemploi-idf.org](http://www.europemploi-idf.org)